

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers :

En exercice : 8

Présents : 5

DELIBERATION N°24 -2019

Séance du 11 juillet 2019



L'an deux mille dix-neuf le jeudi 11 juillet 2019 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle.

Absents ayant donné procurations : Mme STEFANI Noëlle à M. COSTORIER Rémi, M. ROBERT Joël à M. NOMIUS Jean-Pierre.

Absent : M. FAURE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. POUILLARD Pierre.

Objet : Choix du traiteur pour les repas de la cantine scolaire.

Le Maire informe les membres présents qu'il a été demandé un devis pour la confection et la livraison des repas pour les enfants de l'école pour l'année 2019-2020 à deux traiteurs.

Deux devis émanant de la SARL ESMIEU et de la Cuisine Centrale ont été reçus.

Les repas sont facturés pour la SARL ESMIEU à 3,97 € HT et pour la Cuisine Centrale à 4,40 € HT.

Le Maire propose de retenir la SARL ESMIEU.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de son Maire.
- Retient la SARL ESMIEU, sise à THEUS pour la confection des repas pour l'année 2018-2019 au prix de 3,97 HT soit 4,19 € TTC le repas livré.
- Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant au contrat pour une année.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 11 juillet 2019.

Le Maire
Rémi COSTORIER

